

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Absents excusés : 2

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du jeudi 2 mai
2024**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du jeudi 2 mai 2024

Présents : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Maryline MATHIEU-ZAKI, Sandrine PONCET

Absents excusés : Christophe MATHIEU (procuration à Lucien MAIRE)
Frédéric PANSARD (procuration à Pascal COURTOIS)

Secrétaire : Sandrine FOUCHER

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 27/03/2024.

1. Délibérations :

a. Le conseil délibère pour le déclassement partiel de la voie communale dans le cadre de l'échange multilatéral entre la commune, madame SCHIFFERS Jacqueline et monsieur et madame BOULOY

En complément de la délibération n° DEL 2023-29 prise lors du conseil du 19/12/2023 actant l'échange de terrains « route du bas », Monsieur le Maire expose au conseil municipal le besoin de régulariser l'emprise de la voie communale.

Le conseil municipal décide le déclassement partiel de la voie communale dénommée « route du bas » et son intégration dans le domaine privé communal.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

b. Le conseil délibère pour les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoient la définition par les communes de zones d'accélération par filière pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public.

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité les organes délibérants de l'EPCI à savoir Haut Bugey Agglomération et du PNR du Haut Jura.

Vu la concertation du public réalisée en février 2024 (publicité de cette concertation sur la page d'accueil du site internet de la commune et sur le compte-rendu du conseil municipal de janvier 2024) pour laquelle aucune participation n'a été relevée,

Monsieur le Maire propose les zones d'accélération suivantes :

- Pour la filière d'énergie renouvelable solaire, les parcelles cadastrées suivantes : D61, D62, D63, D100, D1035, D1049, D1051, D1053, D1055
- Pour la filière énergie éolienne, les parcelles cadastrées suivantes : B1, B4, B15, B28, B29, C94

Le conseil décide par 8 voix pour et 1 voix contre et 1 abstention, de définir, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération des énergies proposées.

Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 1

c. SIEA-compétence éclairage public

Le Conseil délibère pour approuver le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Absents excusés : 2

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du jeudi 2 mai
2024**

2. Demandes d'urbanisme

- DP00103524H0008 déposée par monsieur CLEMENT Jean Baptiste
- DP00103524H0009 déposée par monsieur PONCET Lionel

3. Courriers et mails reçus

a) Sous-Préfecture de NANTUA : charte d'engagement dans le cadre de la démarche de la création d'une zone de quiétude volontaire de la faune sauvage sur le massif de Champfromier/Chalam

La Sous-Préfecture informe que de nouveaux groupes de travail vont être mis en place durant le mois de juin 2024 afin de faire un bilan des actions réalisées, par secteur, et envisager les pistes d'amélioration à développer durant les prochains mois, par domaine d'activité.

Les communes doivent adresser tout élément utile, sur la forme et sur le fond, ceci constituera une base de réflexion sur les travaux futurs.

A l'issue de ce travail de concertation, un comité de pilotage sera organisé à l'automne 2024 pour dresser le bilan de cette démarche volontaire, réaliser un point d'avancement global et présenter les actualités relatives au plan national d'action en faveur du Grand Tétrás.

En parallèle, les membres sont invités à signer une charte d'engagement dans le cadre de la démarche de la création d'une zone de quiétude volontaire de la faune sauvage.

Après avis des membres du conseil, notre commune étant en périphérie de cette zone Champfromier/Chalam et possédant des parcelles de forêts en « libre évolution » intégrées au réseau régional FRENE adossées à cette zone, la commune ne donnera pas suite à cet engagement.

b) SIEA : création d'un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules coordonné par le SIEA

Les élus ne souhaitent pas adhérer au groupement de commande.

c) SIEA : proposition d'un fonds de concours permettant d'apporter un financement pour l'installation d'une première borne sur chaque commune du département membre du groupement de commandes

Les élus ne sont pas intéressés par l'installation d'une borne de recharge pour véhicules coordonnée par le SIEA et n'auront donc pas de projet éligible au fonds de concours correspondant.

d) Président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Belleydoux : demande de participation aux frais liés consécutifs à l'organisation du feu d'artifice annuel

Les élus acceptent de participer au paiement du feu d'artifice à hauteur de 600 €

e) Département : courrier informatif concernant le site d'escalade

Le département a envoyé un courrier au Comité Territorial de l'Ain FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) concernant la gestion des sites d'escalade en milieu naturel dans l'Ain.

Ce courrier les informe que le Département n'est pas propriétaire ou gestionnaire direct de sites d'escalades et le transfert de la gestion de sites vers le département n'est pas envisagé.

f) La France en courant : organisation sur l'arrivée de la 35^{ème} édition le samedi 20 juillet

La commune a répondu favorablement à l'arrivée d'une demi-étape à Belleydoux à l'occasion de la 7^{ème} étape de cette épreuve sportive.

Le lieu d'arrivée (installation de l'arche d'arrivée) sera devant la mairie

4. Divers

a) Lettre de monsieur GRAND-CLEMENT Jean Luc : proposition sur l'organisation d'un concours de nouvelles sur Belleydoux

L'idée est bien reçue par les élus mais ceux-ci pensent que cette idée amenée par un particulier doit être portée par celui-ci ; une commune comme la nôtre ne possède pas de service pour assurer une telle organisation.

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Absents excusés : 2

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du jeudi 2 mai
2024**

b) Modernisation des points lumineux :

Les travaux de modernisation des points lumineux les plus énergivores et la mise en conformité des armoires de contrôle ont commencé à partir du 19/04/2024.

c) Elections européennes : le dimanche 9 juin 2024

Les panneaux d'affichages ont été installés.

La commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales aura lieu le jeudi 16 mai 2024.

d) Point HBA

Point sur l'avancée de l'étude pour l'installation la future station d'épuration.

Point sur les différentes orientations envisagées par HBA à la suite des réunions organisées avec les secrétaires de mairies et les Maires de la communauté d'agglomération.

5. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 29 mai 2024.

Fin de la séance à 22h15

Fait à Belleydoux, le 13 mai 2024

Le Maire, Pascal COURTOIS



Le Maire

M. Pascal COURTOIS

